



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024 À 20H30
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET DÉLIBÉRATION	VOTE
	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2023	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-01	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord local et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance. ➤ MANDATER le CDG79 afin de mener pour son compte la négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord local ; ➤ MANDATER le CDG79 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance ; ➤ S'ENGAGER à communiquer au CDG79 les caractéristiques statistiques des effectifs, nécessaires à la consultation ; ➤ PRENDRE acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG79 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG79.	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-02	Avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-03	Budget principal : décision modificative n°4 Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires, en raison : ➤ Du reversement de la taxe de séjour à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour 750€, ➤ Des droits d'utilisation de trois logiciels (arrêté de voirie, carte d'identité, sauvegarde du serveur) pour 10.600,00 €, ➤ De la notification du jugement du tribunal administratif de Poitiers concernant le contentieux avec Monsieur B. La commune d'Argentonnay est condamnée à rembourser les frais d'avocat de Monsieur B. pour 1.300€ et de lui verser la somme de 3.000€ en réparation du préjudice subi, assortie des intérêts et de la capitalisation des intérêts estimé à 200€.	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-04	Sollicitation subvention Amende de police : Travaux d'aménagement sécuritaire du centre-bourg et des abords de la salle des fêtes de Boësse Il est nécessaire pour la commune d'Argentonnay de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du département des Deux-Sèvres afin de financer le projet des travaux d'aménagement sécuritaire du centre-bourg et des abords de la salle des fêtes de Boësse. Subvention demandée : 42.700€	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-05	Convention de parrainage avec la société HTP La société HTP souhaite participer financièrement au projet de la commune d'Argentonnay pour l'aménagement d'un bar au sein du club house d'Argentonnay (chèque de 500€ reçu en mairie).	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-06	Vente d'un ensemble de bâtiments sur la commune déléguée de Moutiers-sous-Argenton situés au 9 et 11 rue principale	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-01-07	Adoption du Schéma de redynamisation du centre-bourg d'Argenton-les-Vallées	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ